- L'harmonisation des règlements techniques est effectuée sous le couvert des « exigences essentielles » inscrites dans des textes de loi sur la santé, la sécurité et la protection de l'environnement, incorporées dans les normes européennes par le CEN, le CENELEC et l'ETSI, qui ont pour ce faire des mandats et une aide financière de la Commission de la CEE.
- Néanmoins, les normes techniques détaillées font toujours l'objet de législation dans certains domaines comme les véhicules automobiles, les tracteurs, ainsi que les produits alimentaires, pharmaceutiques et chimiques.
- Des procédures de notification ont été mises en place en vue d'aider à prévenir la création de nouveaux obstacles techniques dans les états membres.
- La CE s'efforce aussi de susciter le plus tôt possible la mise en oeuvre de régimes de reconnaissance mutuelle des essais et de la certification dans les états membres. Le cadre de reconnaissance mutuelle proposé dans ce domaine comprend l'élaboration de procédures normalisées d'évaluation du respect des règlements, des normes harmonisées d'AQ et de méthodes de laboratoire, la création d'un organisme de coordination de l'évaluation de la conformité et de l'appui à la création de nouvelles institutions au besoin, et la négociation d'ententes de reconnaissance mutuelle avec les pays tiers.

De la politique à la pratique

- La législation de certaines normes communes et les propositions en vue de l'harmonisation d'autres normes ont beaucoup progressé, mais leur mise en oeuvre n'a pas été aussi rapide.
- La Commission de la CE a donc préparé un Livre vert présentant les problèmes et proposant des solutions. L'emphase est essentiellement mise sur la participation du secteur privé, sur les changements de procédure visant à accélérer le travail, sur la création de nouveaux organismes (au besoin) et l'obtention de la collaboration internationale.
- Les pays de l'AELE ont jeté les bases d'une participation pratiquement complète à la nouvelle politique de la CEE. A la participation traditionnelle des membres de l'AELE au CEN et au CENELEC se sont ajoutés des accords de coopération entre la CEE et l'AELE pour des échanges de renseignements sur les règlements et les normes techniques.
- De plus, l'adoption des normes EN 29000 et EN 45000 par les pays de l'AELE pourrait faciliter la conclusion d'accords avec la CEE pour la reconnaissance des essais et de la certification. Un important pas dans cette voie a été l'accord conclu entre la CEE et l'AELE en avril 1990 avec CEN/CENELEC pour l'établissement d'une Organisation européenne d'essais et de certification. Ces initiatives seraient de nature à améliorer davantage l'accès au marché aux pays de l'AELE, qui bénéficient déjà d'un accès en franchise à la CEE que n'ont pas les exportateurs canadiens.